

# Les déchets des grands établissements commerciaux en 2006

Bruno Mura\*

**Papiers, cartons, plastiques, emballages et autres matières mises au rebut, souvent non triées, les déchets non dangereux des établissements commerciaux sont évalués à 7 millions de tonnes en 2006, soit 5 % de plus qu'en 2004. 2,7 millions de tonnes, soit près de 40 % de ces déchets, proviennent des grands établissements (de 50 salariés ou plus). Si la gestion des déchets représente pour ces établissements un coût supplémentaire, elle est avant tout perçue comme une préoccupation environnementale forte. Les trois quarts des grands établissements ont d'ailleurs mis en place une organisation spécifique.**

En 2006, les établissements commerciaux (hors secteur automobile) de 50 salariés ou plus ont produit 2,7 millions de tonnes de déchets non dangereux. Le commerce de détail concentre 71 % des déchets de ces grands établissements commerciaux.

## En majorité, des papiers, des cartons et des déchets en mélange

Avec 1 065 milliers de tonnes, les papiers et les cartons arrivent en tête des déchets non dangereux (*définitions*) émis par les grands établissements (*figure 1*). Cette catégorie représente à elle seule 40 % de leurs déchets. Les déchets en mélange, c'est-à-dire composés de matières différentes (verre, plastiques, textiles...) et non triés, occupent aussi avec 971 milliers de tonnes une place très importante : 37 % du tonnage total. Le poids des autres types de déchets est nettement plus faible. Les déchets en bois (palettes, caisses...) représentent 9 % du tonnage global, devant les produits périmés, usagés ou mis au rebut et les déchets métalliques (4 % respectivement pour ces deux catégories).

### 1. Déchets non dangereux du commerce en 2006 par secteur et catégorie de déchets

	Commerce de gros		Commerce de détail		Ensemble	
	en milliers de tonnes	en %	en milliers de tonnes	en %	en milliers de tonnes	en %
Cartons et papiers	265	34	800	43	1 065	40
Déchets en mélange	228	29	743	39	971	37
Déchets en bois	92	12	139	7	231	9
Produits périmés, usagés ou mis au rebut	44	6	71	4	115	4
Déchets métalliques	80	10	21	1	102	4
Déchets alimentaires	22	3	59	3	81	3
Déchets en plastique	21	3	39	2	60	2
Déchets en verre	11	1	1	0	12	0
Autres déchets	11	1	9	0	19	1
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>100</b>	<b>1 882</b>	<b>100</b>	<b>2 657</b>	<b>100</b>

Champ : établissements commerciaux de 50 salariés ou plus.

Note : les déchets sont classés par importance pondérale décroissante.

Sources : Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux.

\*Bruno Mura, Insee, direction régionale de Midi-Pyrénées.

La proportion de cartons et de papiers dans les déchets non dangereux des grands établissements du commerce a progressé en deux ans (*figure 2*) : elle passe de 36 % en 2004 à 40 % en 2006. C'est aussi le cas des déchets en bois : 6 % en 2004 et 9 % en 2006. Dans le même temps, la part des déchets métalliques a baissé : 10 % du total en 2004 et 4 % en 2006.

## 2. Déchets non dangereux du commerce par catégorie de déchets

	2004		2006	
	en milliers de tonnes	en %	en milliers de tonnes	en %
Déchets en mélange et autres déchets	1 126	45	1 187	45
Cartons et papiers	903	36	1 065	40
Déchets en bois	148	6	231	9
Déchets métalliques	243	10	102	4
Déchets en plastique	73	3	60	2
Déchets en verre	14	1	12	0
<b>Total</b>	<b>2 507</b>	<b>100</b>	<b>2 657</b>	<b>100</b>

Champ : établissements commerciaux de 50 salariés ou plus.

Sources : Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux en 2006 ; Ademe, enquête sur la production de déchets des établissements en 2004.

### Encadré

#### **Ensemble des établissements des commerces de détail et de gros : un tonnage de déchets en progression de 5 % entre 2004 et 2006, en phase avec la croissance des ventes**

En 2004, les établissements industriels ou commerciaux de 10 salariés ou plus avaient produit 21,7 millions de tonnes de déchets non dangereux. Les établissements de cette taille appartenant au commerce de gros ou de détail représentaient 20 % de cette production alors que leur poids dans l'effectif salarié était de 25 %. La part du commerce était en revanche minime dans la production de déchets dangereux, à peine plus de 1 % sur un tonnage total de 3,6 millions de tonnes.

En 2006, soit deux ans plus tard, la production de déchets non dangereux de l'ensemble des établissements du commerce (hors vente et réparation automobiles) est évaluée à 6 955 milliers de tonnes. Les établissements de 50 salariés ou plus concentrent, avec 2 657 milliers de tonnes, 38 % de cette production. La production de déchets des établissements de moins de 50 salariés est estimée à 4 298 milliers de tonnes. Cette estimation repose sur une modélisation de la production de déchets à partir des données de l'enquête spécifique menée auprès des grands établissements

commerciaux (*sources*). Dans le cadre de cette étude, cette modélisation a été adaptée aux données collectées en 2004, de manière à estimer sur cette année 2004 un tonnage global de déchets pour l'ensemble des établissements de grossistes ou détaillants. Cette production totale est évaluée à 6 610 milliers de tonnes. Elle aurait ainsi progressé de 5 % entre 2004 et 2006.

Cette augmentation est plus importante dans les établissements de commerce de gros (environ 7 %), dont le nombre et l'effectif salarié sont restés stables entre 2004 et 2006. Elle est en phase avec la croissance des ventes en volume du secteur (+ 7 % entre 2004 et 2006). Dans les établissements de commerce de détail, le tonnage de déchets progresse d'un peu plus de 3 %, comme l'effectif salarié de ces établissements, alors que leur nombre croît de près de 4 %. Les ventes en volume du secteur du commerce de détail progressent sur la période de 5 %.

Dans les seuls grands établissements du commerce, la production de déchets non dangereux a augmenté de 6 % en deux ans : 2 508 milliers de tonnes en 2004, 2 657 milliers de tonnes en 2006 (*figure 2*).

### 3. Part d'emballage selon la catégorie de déchets et le secteur

en %

	Commerce de gros		Commerce de détail		Ensemble	
	2004	2006	2004	2006	2004	2006
Déchets en mélange et autres déchets	39	32	16	28	20	31
Cartons et papiers	84	85	91	92	90	90
Déchets en bois	70	86	65	86	68	86
Déchets métalliques	0	15	1	15	0	15
Déchets en plastique	76	83	69	75	71	78
Déchets en verre	36	38	42	47	41	41
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>60</b>

Champ : établissements commerciaux de 50 salariés ou plus.

Lecture : en 2006, les déchets d'emballage représentent 60 % du tonnage des déchets.

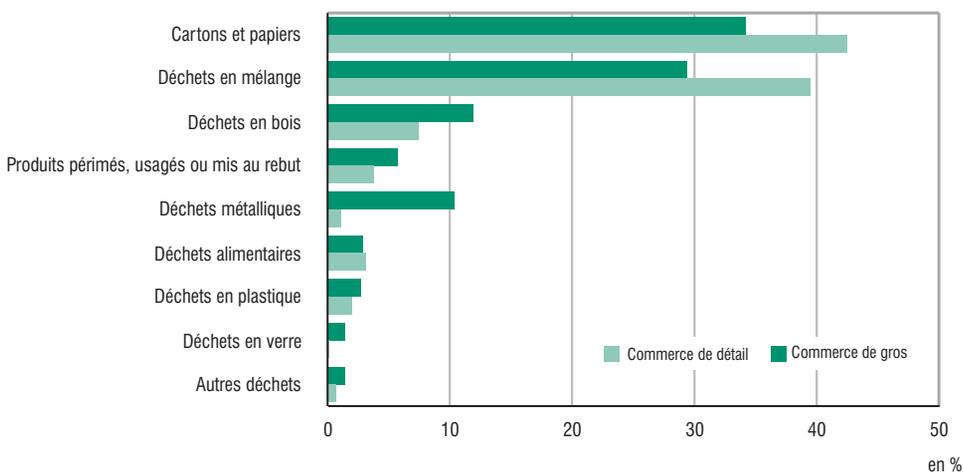
Sources : Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux en 2006 ; Ademe, enquête sur la production de déchets des établissements en 2004.

En 2004, la proportion d'emballages (*définitions*) dans les déchets non dangereux des grands établissements était deux fois plus importante dans le secteur du commerce que dans l'ensemble des secteurs d'activité (48 % contre 24 %) (*encadré*). En 2006, la part des déchets d'emballage s'est encore accrue pour atteindre 60 % (*figure 3*) ; elle reste toujours plus importante dans le commerce de détail que dans le commerce de gros. La part des emballages dans les déchets en bois a fortement progressé en deux ans : 86 % en 2006 contre 68 % en 2004. Si les emballages en métal étaient en quantité très faible en 2004, ils représentent 15 % de ces déchets en 2006.

### Plus de cartons, papiers et déchets en mélange dans le commerce de détail

En dehors des déchets métalliques, en proportion dix fois plus importante dans les grands établissements du commerce de gros que dans ceux du commerce de détail (10 % du tonnage total contre 1 %), le classement par ordre d'importance des principaux déchets du commerce est à peu de choses près le même dans les deux secteurs : cartons et papiers viennent en

### 4. Répartition des déchets non dangereux par catégorie de déchets



Champ : établissements commerciaux de 50 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux 2006.

premier, suivis des déchets en mélange, des déchets en bois, des produits périmés, usagés ou mis au rebut, des déchets alimentaires et des déchets en plastique (figure 4). Les déchets en verre sont en proportion nettement plus importante dans le commerce de gros ; ils sont sans doute le plus souvent mélangés aux autres déchets dans le commerce de détail.

Le poids de certaines catégories de déchets est cependant plus ou moins fort selon le secteur. Ainsi, les déchets en mélange, les cartons et les papiers représentent ensemble 83 % des déchets dans le commerce de détail et seulement 4 % dans le commerce de gros. Les déchets en bois sont en proportion nettement plus importante dans le commerce de gros (12 % contre 7 %). Les palettes en bois représentent en effet une part non négligeable des déchets dans le commerce de gros : 9 % du tonnage total contre 4 % dans le commerce de détail.

## Le poids important des déchets produits par les grandes surfaces alimentaires

Les hypermarchés et les supermarchés, qui représentent 40 % des effectifs salariés des grands établissements, sont souvent les premiers producteurs de déchets de ces établissements quel que soit le type de déchets. Ainsi, ils concentrent les deux tiers des déchets alimentaires et plus de la moitié des déchets en papier ou carton, des produits périmés, invendus ou mis au rebut et des déchets en plastique.

## La gestion des déchets est majoritairement perçue comme une préoccupation environnementale

Pour la majorité des grands établissements (80 %), la gestion des déchets est considérée, avant tout, comme une préoccupation environnementale. Cette forte sensibilisation des commerçants n'est pas surprenante dans la mesure où la profession est souvent mobilisée sur différents thèmes du développement durable (éco-participation pour la collecte des appareils concernés par la directive déchets d'équipements électriques et électroniques, bilan carbone, rénovation des sorties de ville...). La gestion des déchets est aussi un enjeu économique pour la moitié des détaillants et un tiers des grossistes. Cependant, pour un établissement sur quatre, elle est ressentie comme une contrainte.

Les trois quarts des grands établissements ont mis en place une organisation spécifique pour gérer leurs déchets (figure 5). C'est plus souvent le cas pour les détaillants (84 %) que pour les grossistes (67 %). Il s'agit très souvent de la mise à disposition d'équipements de tri ou du déploiement d'actions de sensibilisation ou de formation. En outre, un peu plus d'un quart des établissements a désigné un personnel dédié à la gestion des déchets.

### 5. Organisation de la gestion des déchets au sein des établissements

	Commerce de gros	Commerce de détail	Ensemble
Présence d'une organisation de la gestion des déchets	67	84	77
Moyens affectés à cette organisation <sup>1</sup> :			
Mise à disposition d'équipements de tri	56	60	58
Sensibilisation et formation du personnel	42	56	51
Personnel dédié à la gestion des déchets	24	29	27
Autres	5	2	3

1. Pour les moyens affectés à l'organisation de la gestion des déchets au sein d'un établissement, plusieurs réponses sont possibles.

Champ : établissements commerciaux de 50 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux 2006.

La mise en commun de moyens de gestion des déchets entre différents établissements est une pratique minoritaire. Un peu plus d'un quart des établissements commerciaux en bénéficie, le plus souvent avec des établissements présents sur le même site (58 % des cas). Cette mutualisation des moyens est aussi très fréquente entre établissements du même réseau ou du même groupe lorsque c'est la tête de groupe ou de réseau qui l'organise (51 %).

Malgré leur taille importante, peu de grands établissements disent posséder une certification environnementale. C'est le cas de seulement 4 % d'entre eux. La certification est plus répandue dans les établissements du commerce de gros que dans ceux du commerce de détail : 6 % contre 3 %. Ce sont les plus grands d'entre eux, ceux de 500 salariés ou plus, qui déclarent le plus souvent posséder une certification : 19 % des grossistes, 9 % des détaillants.

## Neuf établissements sur dix font appel à un prestataire spécialisé pour éliminer leurs déchets

Les grands établissements s'adressent en grande majorité (88 %) à un prestataire spécialisé pour enlever leurs déchets (figure 6). Toutefois, pour certains types de déchets, ils ont aussi recours à d'autres modes de collecte. Ainsi, un établissement sur quatre fait appel aux services de ramassage municipaux pour ses déchets alimentaires, un sur cinq pour le verre et un sur six pour les produits périmés, usagés ou mis au rebut.

La destination des déchets du commerce est le plus souvent un centre de tri ou une déchèterie. Plus de la moitié des grands établissements indiquent cette destination pour tout ou partie de leurs déchets et même trois sur quatre pour les déchets en mélange.

La moitié des établissements enquêtés ont recours à la valorisation de la matière pour éliminer leurs déchets. Ce mode de traitement permet le réemploi total ou partiel d'un déchet, sa réutilisation, sa régénération ou son recyclage. Il est naturellement peu utilisé pour les déchets en mélange et pour les déchets alimentaires.

En revanche, les déchets alimentaires font plus souvent l'objet d'une valorisation énergétique. Ce mode d'élimination est le moins répandu : seulement 6 % des grands établissements y ont recours.

Le dépôt en décharge est encore pratiqué par 14 % des établissements, le plus souvent pour leurs déchets alimentaires ou en mélange. ■

### 6. Mode d'élimination et organisme collecteur selon la catégorie de déchets

	Mode d'élimination				Organisme collecteur			en %
	Centre de tri ou déchèterie	Valorisation de la matière	Valorisation énergétique	Mise en décharge	Prestataire spécialisé	Services municipaux	Établissement	
Cartons et papiers	52	64	3	8	89	6	5	
Déchets en mélange	73	15	9	31	91	9	0	
Déchets en bois	44	58	10	9	86	3	12	
Produits périmés, usagés ou mis au rebut	63	65	3	9	83	16	1	
Déchets métalliques	46	65	3	9	95	2	3	
Déchets alimentaires	60	13	13	31	76	23	1	
Déchets en plastique	50	58	4	8	85	7	8	
Déchets en verre	50	61	5	7	75	18	6	
Autres déchets	20	58	9	20	90	5	5	
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>88</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	

Champ : établissements commerciaux de 50 salariés ou plus.

Lecture : parmi les établissements produisant des déchets en cartons ou papiers, 52 % éliminent ce type de déchets dans un centre de tri ou une déchèterie. 89 % de ces établissements s'adressent à un prestataire spécialisé pour enlever ce type de déchets. Pour le mode d'élimination, plusieurs réponses sont possibles.

Source : Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux 2006.

---

## Sources

Le règlement n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relatif aux statistiques sur les déchets (RSD) impose à chaque État membre de fournir des données sur la production et l'élimination des déchets, en laissant le choix de la méthode d'évaluation. L'Ifen (Institut français de l'environnement) est responsable pour la France de la réponse au RSD, à adresser tous les deux ans en milieu d'année à Eurostat. Pour cela, il assure la coordination des données statistiques établies par les principaux organismes intervenant sur ce sujet. Pour la réponse en 2008 portant sur 2006, l'Insee, responsable des estimations des déchets non dangereux du commerce, a choisi de réaliser une enquête statistique auprès des grands établissements ayant une activité principale dans le commerce de gros (NAF 51) et de détail (NAF 52).

Les sources utilisées sont les suivantes :

- Insee, enquête sur les déchets non dangereux des grands établissements commerciaux en 2006. Les établissements de 50 salariés ou plus appartenant aux secteurs du commerce de gros (hors commerce de gros de déchets et débris) ou du commerce de détail constituent le champ de cette enquête. Une estimation du tonnage de déchets produits par les établissements de moins de 50 salariés a été obtenue par modélisation. Des modèles sectoriels ont été élaborés, en tenant compte d'une part du tonnage moyen de déchets par salarié observé dans les établissements de 50 à 150 salariés et d'autre part d'une probabilité de ne pas émettre de déchets ;
- Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), enquête sur la production de déchets en 2004 des établissements industriels et commerciaux de 10 salariés ou plus ;
- Insee, Clap (connaissance locale de l'appareil productif), effectifs et nombre d'établissements au 31 décembre 2004 et 2006.

## Définitions

**Déchet** : l'article 1 de la loi du 15 juillet 1975 donne une définition très précise du déchet : « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'abandon ». Les déchets sont donc les matières destinées à l'abandon ainsi que celles pouvant être réutilisées, recyclées, valorisées énergétiquement, traitées, mises en décharges, etc. On peut classer les types de déchets de deux façons : en fonction de l'activité à l'origine du déchet ou en fonction de la nature du déchet.

Selon leur nature, on distingue :

- les déchets dangereux : ils peuvent générer des nuisances pour l'homme et l'environnement, et présenter une ou plusieurs propriétés dangereuses (explosif, comburant, inflammable, irritant, infectieux, mutagène, écotoxique...);
- les déchets radioactifs, qui ne sont pas pris en compte dans le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets ;
- les déchets inertes : ce sont des solides minéraux ne subissant aucune transformation physique, chimique ou biologique importante (pavés, sables, gravats, etc.) ;
- les déchets non dangereux non inertes, anciennement appelés déchets banals, sont les déchets n'appartenant pas aux catégories précédentes. Ils sont principalement constitués des déchets ménagers et des déchets industriels du type bois, emballages, papier, carton, verre, plastique, métaux...

**Déchets en mélange** : ce sont des mélanges composés de matières différentes (verre, plastiques, textiles...). Les mélanges composés d'une seule matière (par exemple sacs d'emballage et pots ou bidons en polyéthylène) seront considérés comme des déchets non mélangés.

**Déchets d'emballage** : par emballage, on désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

---

---

### **Pour en savoir plus**

« Évaluation de la production nationale des déchets des entreprises en 2004 », Ademe, février 2006.

« Les quantités de déchets produits et éliminés en France en 2004 », *les dossiers* n° 12, Ifen, avril 2008.

---